

Ville d'EMERAINVILLE
Secrétariat Général

PROJET DE DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 JUIN 2026

**OBJET : DENOMINATION DE LA STRUCTURE « PETITE CRECHE »
(ANCIENNE HALTE GARDERIE)**

RAPPORTEUR : Ludmilla VERHAEGHE

SERVICE CONCERNE : PETITE ENFANCE

REDACTEUR : Valérie TERRIERE

NOTE DE SYNTHÈSE :

La Halte-Garderie, sise 40, rue du lapin vert, a été construite dans les années 1980 sur le quartier du Bois d'Emery sur un terrain d'un ensemble immobilier collectif de la Place des Amoureux. Le dispositif réglementaire pour l'accueil de la Petite Enfance ainsi que la distribution des repas ont évolué et il était indispensable de mettre en conformité l'établissement au regard de l'accessibilité PMR, de la distribution des repas et de l'organisation des locaux.

Ce projet a été élaboré conjointement avec le service de la PMI du Département de Seine-et-Marne. La mise en œuvre de ces travaux permet une augmentation du nombre de places d'accueil, initialement de 15 berceaux, pour porter la capacité d'accueil à 20 berceaux.

A la suite de ces travaux, il apparaît nécessaire d'attribuer un nom à cette structure, sachant qu'historiquement, il n'existe aucune trace de décision délibérative pour dénommer cet équipement public dédié à la petite enfance.

La dénomination, "**Éveil et moi**" prend tout son sens pour un lieu dédié à l'épanouissement, à la découverte, à l'apprentissage et à l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Elle reflète l'ambition de proposer un environnement bienveillant où chaque enfant peut grandir, s'éveiller et s'affirmer.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT que la structure « Petite Crèche », située 40 rue du lapin vert, résulte de la transformation de la Halte-Garderie ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de cet établissement est le 24 août 2026.

CONSIDÉRANT la volonté de donner un nom à cette structure représentative de la petite enfance ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de renommer cet établissement "**Eveil et Moi**" ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

CHOISIT de dénommer la petite crèche municipale « Eveil et Moi », sise 40 rue du lapin vert à Emerainville ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux partenaires institutionnels concernés (notamment la Caisse d'Allocations Familiales - CAF et la Protection Maternelle et Infantile - PMI) et de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.